

2024 - 2025

Bienvenue à l'IF Santé Chartres



IF Santé
CHARTRES



- 01 L'IFSanté Chartres connecté
 - 02 Les formations
 - 03 Les infos pratiques
 - 04 Focus réglementaire
 - 05 L'équipe de l'IFSanté Chartres
 - 07 Le plan de l'IFSanté Chartres
 - 08 Pour vous détendre à Chartres
-



SOMMAIRE

L'IFSANTÉCHARTRES

connecté



ACCUEIL: il est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30

Mail : secifsi@ch-chartres.fr

Tél : 02-37-30-30-86

RÉFÉRENTS HANDICAP: Amandine Aubry, formatrice (aaubry@ch-chartres.fr),
Christine Morin, formatrice (cmorin@ch-chartres.fr),
ainsi que deux ambassadeurs handicap au sein de chaque promotion.



Retrouvez l'actualité de l'IFSanté Chartres sur

Site Internet

<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr>



Facebook

<https://www.facebook.com/IFSI-IFAS-Chartres>



Instagram

<https://www.instagram.com/ifsiifaschartres/>

BDE:

AssociationIDEAS28@gmail.com

Sur instagram: [bde_ifsanté_28](#)

IFSanté Chartres
7, rue Philippe-Desportes
28000 Chartres

LES FORMATIONS À L'ÉCHÉLON CHARTRES

La formation en soins infirmiers

La formation en soins infirmiers dure trois années, soit six semestres de vingt semaines. La formation théorique est de 2100 heures (cours magistraux, travaux dirigés et travail personnel guidé) et la formation clinique de 2100 heures (stages en milieu intra et extra hospitaliers).

La formation d'aide-soignant(e)

La formation représente une durée totale de 1540 heures, soit 770 heures de formation théorique et 770 heures de formation en milieu professionnel (quatre périodes de stage : trois stages de cinq semaines et un stage de sept semaines).

La formation d'ambulancier

La formation comprend 801 heures d'enseignement théorique et clinique en institut ou en stage. L'enseignement en stage réalisé en milieu professionnel (secteur sanitaire, établissement de santé et en entreprise de transport sanitaire) est d'une durée de sept semaines.

Vous pourrez accéder à vos cours via les plateformes pédagogiques :

- pour les aides-soignants et les ambulanciers

<https://efps.netocentre.fr/moodle>

- pour les infirmiers

[-https://ent.univ-tours.fr](https://ent.univ-tours.fr)



La formation professionnelle continue

Un catalogue commun de formation continue est réalisé par les instituts du GHT HOPE (Groupement Hospitalier de Territoire des Hôpitaux Publics Euréliens). Ce catalogue rassemble les ressources des instituts de Chartres, Châteaudun et de Dreux.

Retrouvez les dispositifs des formations et le catalogue de formation continue sur notre site internet <https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr>



Le Centre de Documentation et d'Information

Le CDI est une ressource incontournable dans votre parcours de formation et vous offre des possibilités documentaires élargies. Le travail en réseaux (régionaux : Centre et Ile-de-France et national) permet le prêt interbibliothèques.

Vous serez accueillis et accompagnés par Stéphanie Pisot, documentaliste, et Corinne Larose, aide-documentaliste:

- **Le lundi et le jeudi: de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h**
- **Le mardi et le vendredi: de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30**
- **Le mercredi de 9h à 12h30**

Vous pouvez nous joindre par mail: cdi-ifsi@ch-chartres.fr ou par téléphone: **02 37 30 37 30**

Les

INFOS PRATIQUES

Equipements nécessaires à la formation

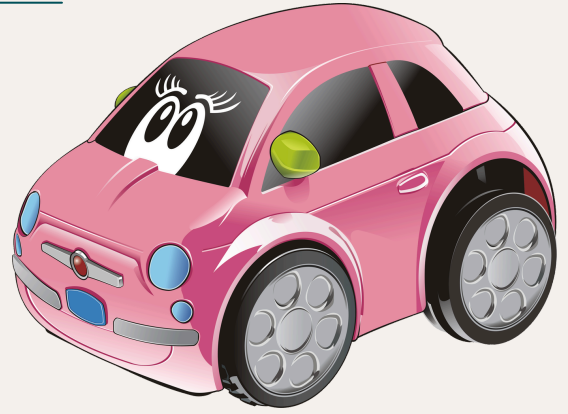
Lors de votre inscription, vous êtes informé que l'acquisition d'un ordinateur personnel est incontournable.

Un dispositif de prêt restreint est prévu, selon des critères déterminés par la Direction.

Une salle informatique est à votre disposition.

Portfolio

Un portfolio vous est remis à la rentrée. Ce classeur vous permet d'assurer le suivi de vos périodes de formation en milieu professionnel et d'évaluer l'acquisition progressive de vos compétences.



Repas

- Self sur le site de Louis Pasteur. Réservation des repas un mois à l'avance (mail du secrétariat); vente des tickets: le lundi et le jeudi, à l'accueil.
- Restaurant Universitaire rue Saint-Martin au Val à Chartres pour les étudiants en soins infirmiers (1 € pour les boursiers et 3,30€ pour les non boursiers).
- Centre-ville à 10 minutes à pied
- Réfrigérateur, micro-ondes et distributeurs de boissons à l'IFSanté Chartres.

Mobilité

L'IFSanté Chartres étant implanté sur deux sites et le dispositif de stages étant organisé sur le département, vous avez besoin d'être autonome dans vos déplacements.

Le permis de conduire vous est fortement recommandé, voire indispensable dans le cadre des stages au sein du département et dans certains cas dans les départements limitrophes.

Stationnement

Attention, l'Institut ne dispose pas de places de parking. Vous pouvez vous stationner en zones/parkings gratuits et profiter des transports en commun : Lignes 1 et 3 pour venir à l'Hôtel-Dieu (proche de l'Institut).

Les lignes 4 – 5 – 6 et 7 ont un arrêt au Théâtre (10 minutes à pied)

De la gare, compter 15 minutes à pied.

Lignes 2 et 8 : pour vous rendre aux salles Agora et Le Palio.

Retrouvez plus d'informations sur le site : <http://www.filibus.fr>

L'Institut dispose d'abris à vélos.

*Offres d'emplois et
vacations sur notre site
rubrique "Informations
pratiques"*

Focus

RÈGLEMENTAIRE

Retrouvez l'intégralité du règlement intérieur sur: <https://ifsi-ifas.chartres.fr/documents-institutionnels-ifsi>



Code vestimentaire

Une tenue correcte (hygiène corporelle et vestimentaire) et un comportement respectueux sont demandés.

Règles de laïcité

A l'institut, vous êtes autorisé à porter un signe religieux sous réserve de ne pas perturber le déroulement des activités d'enseignement et le fonctionnement normal du service public notamment par un comportement revêtant un caractère prosélyte ou provocateur.

En stage, en service public, le principe de laïcité fait obstacle à la manifestation des croyances religieuses.

En établissement privé, les dispositions du règlement intérieur de cette structure fixent les conditions dans lesquelles ses agents peuvent faire état de leurs croyances religieuses.

Absences

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant/élève est tenu d'avertir le jour même le secrétariat de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence.

En cas d'arrêt maladie, un certificat médical doit être fourni à l'Institut dans les 48 heures suivant le début de l'arrêt.

En cas d'absence lors d'un stage, l'étudiant/élève doit impérativement informer le responsable du lieu d'accueil, avant l'heure prévue de prise de fonction, ainsi que le secrétariat de l'Institut aux heures d'ouverture (02 37 30 30 86).

Tout congé pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical, à fournir dans les 48 heures, précisant l'obligation de présence parentale.

En cas d'absence prévisible, au plus tard une semaine avant, une demande d'autorisation d'absence écrite, motivée et justifiée est à déposer à l'accueil.

Rencontrez

NOTRE ÉQUIPE



TROMBINOSCOPE

ANNÉE

2024/2025



CHRISTOPHE PETER
DIRECTEUR



LYDIE RIDET
COORDINATRICE PÉDAGOGIQUE - ADJOINTE AU DIRECTEUR



VIRGINIA JANVIER
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE (1)



CORINNE LAROSE
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE (4-HEP-DEPARTEMENT)



MARIE-LAURE MOLIN
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE (3)



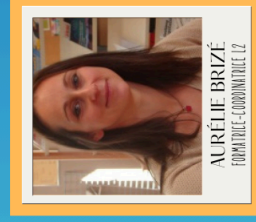
SARA NOUET
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE (2)



AMANDINE AUBRY
FORMATRICE



ANNE BOURGEOIS
FORMATRICE - COORDINATRICE (1)



AURÉLIE BRIZÉ
FORMATRICE - COORDINATRICE (2)



CLARISSE CARDOSO
FORMATRICE



SABINE HROUIN
FORMATRICE - COORDINATRICE PROJETS

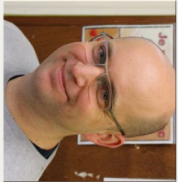


AUDREY LANDRE
FORMATRICE

NOTRE ÉQUIPE



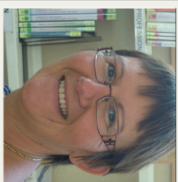
SANDRA LIGER
FORMATRICE



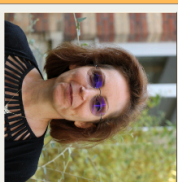
LAURENT MARON
FORMATRICE



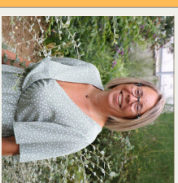
LAURENT MENUET
FORMATRICE



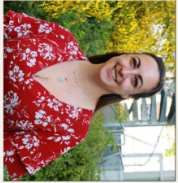
VALÉRIE MESNARD
FORMATRICE



CHRISTINE MORIN
FORMATRICE



FLORENCE REUILLER
FORMATRICE-COORDINATRICE 13



STÉPHANIE ROYAND
FORMATRICE



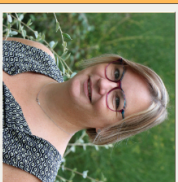
GABRIELLE RUIZ
FORMATRICE



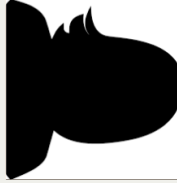
BÉATRICE SAROTIN
FORMATRICE



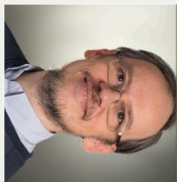
ALEXANDRA SOUBI
FORMATRICE-COORDINATRICE 12



EMILIE THIERRY
FORMATRICE-COORDINATRICE ANCS-SOIGNANTS



NATALIA ARAQUE PARRA
INGÉNIEURE PÉDAGOGIQUE INNOVATION



PAUL CRAYSSAC
INGÉNIEUR



STÉPHANIE PISOT
DOCUMENTALISTE-CHARGÉE DE COMMUNICATION

Pour vous repérer

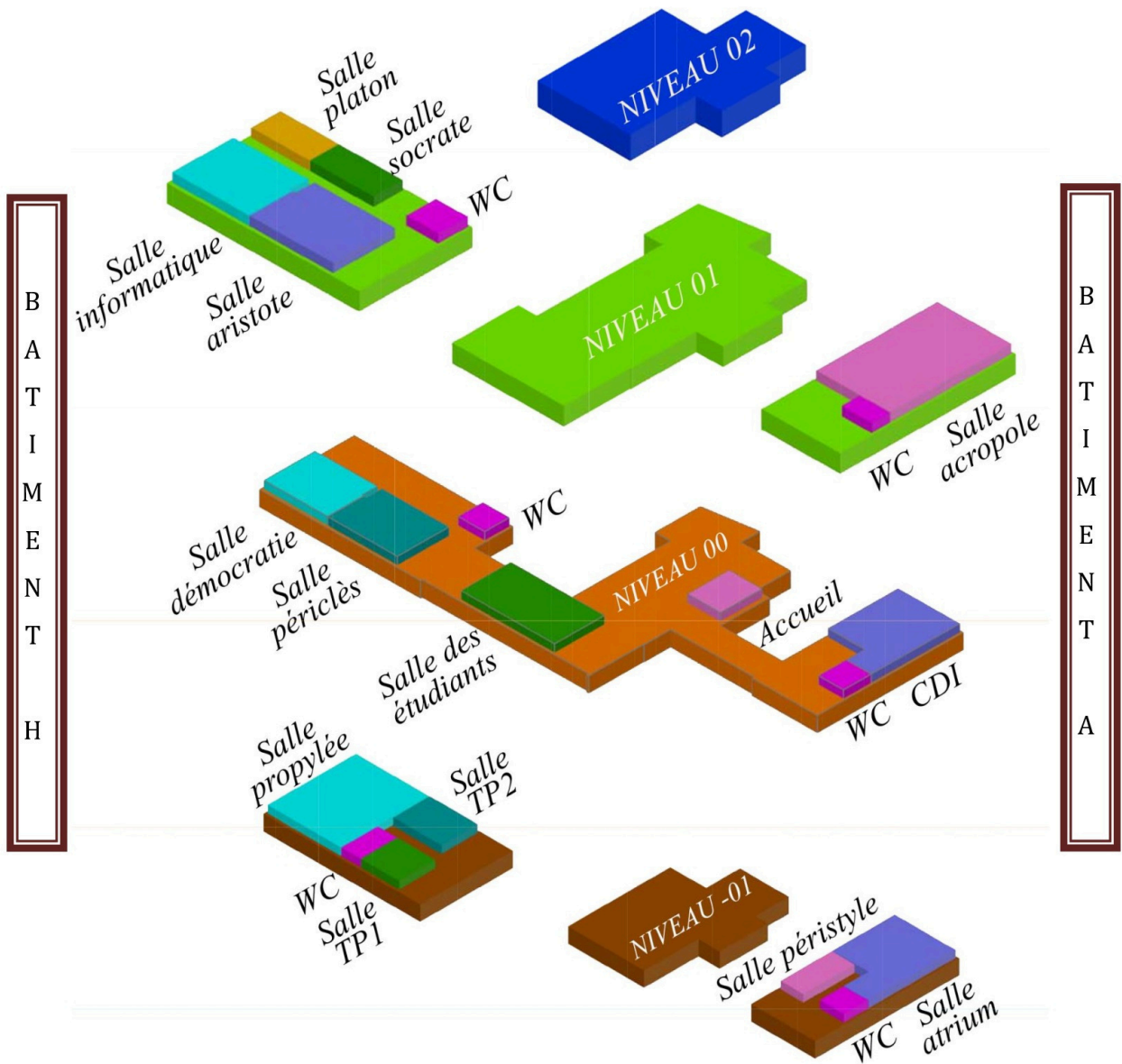
LE PLAN DE L'IFSANTÉ CHARTRES

Pour vous repérer : le plan de l'IFSanté Chartres

Bâtiment A : 1^{ère} entrée-Accueil

Bâtiment H : 2^e entrée après la cour

Deux salles de cours (Le Palio et Agora) sont situées sur le site du centre hospitalier Louis-Pasteur au Coudray.



Source : Xavier Aubry, dessinateur aux Hôpitaux de Chartres

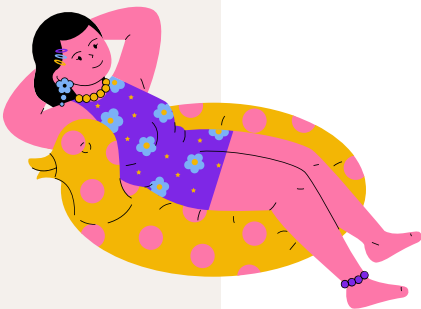
Pour vous détendre **À CHARTRES**

La ville de Chartres dispose d'un certain nombre de services à destination des étudiants: cinéma, théâtre, complexe aquatique, riche tissu associatif et sportif.



Cinéma Les Enfants du Paradis

13 place de la porte Saint-Michel,
28000 Chartres
<http://enfantsparadis.cineparadis.fr/>



Complexe aquatique et patinoire L'Odyssée

Rue du Médecin Général Beyne,
28000 Chartres.
<https://www.odyssee-chartres.fr/>

*Pour plus
d'informations, rendez-
vous sur le site de la
ville de Chartres et la
page du
Bureau d'information
jeunesse
<https://www.chartres.fr/bureau-information-jeunesse>*

Activités sportives

<https://www.chartres.fr/sports-et-loisirs/les-equipements-sportifs>
<https://www.chartres.fr/accrobranche#c24426>



*Toute l'équipe de l'If Santé Chartres vous souhaite
une excellente année de formation!*

Contactez-nous

IFSanté Chartres 7, rue Philippe-Desportes

28000 Chartres

02 37 30 30 86

secifsi@ch-chartres.fr

Secrétariat fermé le vendredi.